

Eric Woerth visé par une instruction pour prise illégale d'intérêts

La Cour de justice de la République examine son rôle dans la cession de l'hippodrome de Compiègne

La Cour de justice de la République (CJR) a ouvert, jeudi 13 janvier, une enquête visant l'ancien ministre Eric Woerth pour « prise illégale d'intérêts », dans l'affaire de la cession du terrain de l'hippodrome de Compiègne. Le 16 novembre 2010, le procureur général près la Cour de cassation, Jean-Louis Nadal, avait saisi pour avis la commission des requêtes de la CJR sur les conditions dans lesquelles Eric Woerth, alors ministre du budget, avait « cédé, en mars 2010, une emprise de la forêt domaniale de Compiègne à la Société des courses de Compiègne ».

Trois juges d'instruction vont conduire cette procédure. L'enquête de la commission d'instruction aboutira à un non-lieu ou au renvoi d'Eric Woerth devant la formation de jugement de la CJR, chargée de juger les crimes et délits commis par les membres du gouvernement « dans l'exercice de leurs fonctions ». La peine encourue pour ce délit peut aller jusqu'à cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende. La CJR n'a en revanche pas retenu la qualification de « favoritisme », qui ne peut, selon elle, que concerner des marchés publics.

Eric Woerth est soupçonné d'avoir favorisé une vente potentiellement illégale au profit de la Société des courses de Compiègne lorsqu'il était ministre du budget. Très lié au monde hippique, l'an-

ancien ministre est maire de Chantilly (Oise), où il a mis en valeur le champ de courses et les activités hippiques. Son épouse, Florence, est copropriétaire d'une écurie féminine. Par ailleurs, le président de la Société des courses de Compiègne, Antoine Gilibert, sympathisant UMP, est un proche de Philippe Marini, le sénateur et maire de Compiègne, ville voisine de Chantilly. M. Gilibert assure qu'il ne connaît ni Eric Woerth ni son épouse.

Cette dernière a pourtant été membre d'une commission de l'association France Galop, association dans laquelle M. Gilibert est actif. Hubert Monzat, directeur général de France Galop, société à laquelle est liée par contrat la Société des courses de Compiègne, a par ailleurs été conseiller d'Eric Woerth au ministère du budget. L'ancien ministre s'est défendu, dans *Le Figaro* le 5 janvier, en assurant qu'il n'a aucun intérêt à favoriser l'ascension de cet hippodrome « concurrent de celui de [sa] ville de Chantilly », « Je ne vois pas où aurait été l'intérêt personnel d'Eric Woerth », assure son avocat, M. Jean-Yves Leborgne.

Eric Woerth estime que cette opération, qui s'inscrit dans une politique de vente de biens immobiliers de l'Etat, ne l'a occupé que « six minutes, peut-être sept ». C'est pourtant lui qui a confirmé, par

une lettre datée d'octobre 2009, au président de la société des courses, que la vente pourrait avoir lieu, pour un prix de 2,5 millions d'euros. Et ce, avant que la communauté d'agglomération ne renonce à son droit de préemption, à la mi-décembre. Le 16 mars 2010, un arrêté autorise définitivement la cession, juste avant qu'Eric Woerth quitte Bercy pour être nommé au ministère du travail.

La peine encourue pour ce délit peut aller jusqu'à cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende

Les opposants à la vente estiment que le remaniement a précipité la vente. Eric Woerth s'en défend en affirmant qu'il n'a connu son avenir ministériel « qu'au soir du second tour des régionales ». Il a également assuré que c'est Matignon qui avait « tranché en mars 2010 lors d'une réunion informelle » sur la cession de l'hippodrome par l'Etat. Matignon a confirmé cette réunion, mais a affirmé n'avoir pas procédé à un arbitrage.

Outre le rôle qu'Eric Woerth a joué dans la vente, c'est la légalité

même du processus qui est contestée. La vente d'une parcelle de forêt domaniale est soumise à des règles très strictes, et doit passer par le vote d'une loi au Parlement. C'est à ce titre qu'en 2003, le ministre de l'agriculture, Hervé Gayraud, s'était opposé à la vente. Les syndicats de l'Office national des forêts (ONF) et des spécialistes de droit forestier estiment que cette vente pourrait conduire à la cession des forêts de l'Etat par morceaux. « Ce que nous craignons, c'est qu'on puisse arriver à découper petit à petit des massifs forestiers », explique Philippe Berger, secrétaire du Snpfen, syndicat majoritaire à l'ONF.

Le Snpfen a porté plainte, tout comme plusieurs élus socialistes, emmenés par le député Christian Bataille (Nord). Ces plaintes ne visent pas l'annulation de la vente, mais elles ciblent ceux qui l'ont autorisée, le trésorier-payeur général et le préfet de l'Oise, qui a signé l'acte de vente, ainsi qu'un fonctionnaire de Bercy qui a rédigé une note justifiant la vente.

Une information judiciaire a été ouverte à Compiègne pour « abus d'autorité et trafic d'influence ». Ce volet non ministériel de l'enquête a été transféré, mercredi 12 janvier, à des juges parisiens, pour une meilleure « administration de la justice ». ■

Nabil Wakim